

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 04/03/2024

VOI.24.00.A00465

OBJET : Arrêté temporaire de circulation AVENUE DE CHARDONNET

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande de la DIRECTION ACTION CULTURELLE  
Considérant L'organisation de l'évènement MAI MAI MAI MAI il est nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 04/05/2024 AVENUE DE CHARDONNET

ARRÊTE

**Article 1 :** Le 04/05/2024, le stationnement des véhicules est interdit AVENUE DE CHARDONNET sur les zones 2 et 3 du parking des prés de vaux (parking jouxtant celui de la salle de spectacles La Rodia) Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

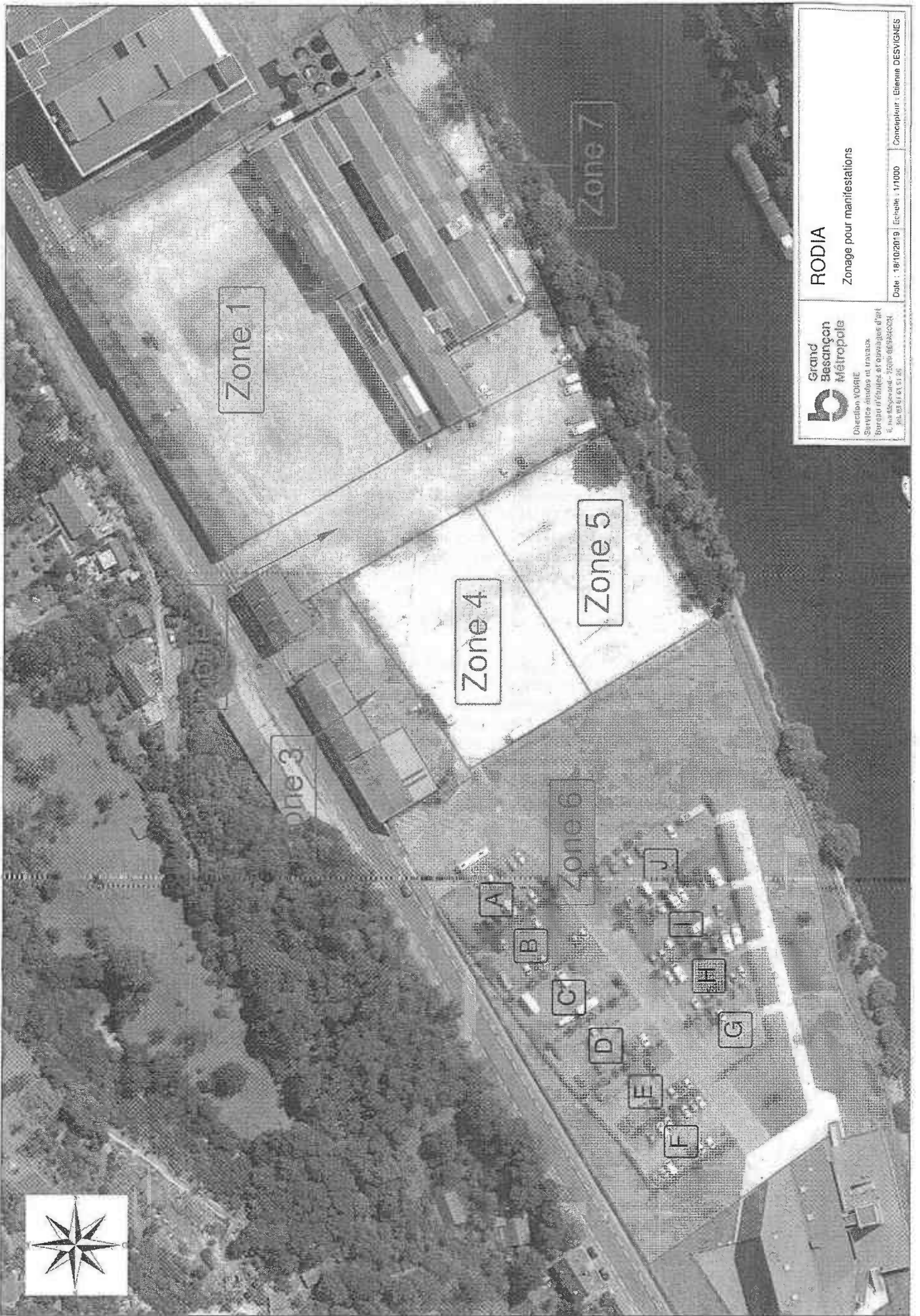
**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 01 MARS 2024

Pour la Maire,  
Par délégation,

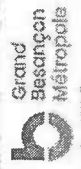
  
Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée





**RODIA**

Zonage pour manifestations



Direction Voirie  
Service études et travaux  
Bureau d'études et travaux 4241  
Rue de la République - 25000 BESANCON  
03 83 51 51 26

Date : 18/10/2019 Echelle : 1/1000 Concepteur : Etienne DESY/IGNES